



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 22 Mai 2013

Date de la convocation 14 Mai 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN André, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : Mme PUJOL MONNIER Chantal, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.QUEROL Jean-François, PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.CERET Hugues à M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe à M.GAIRAUD Francis, Mme FLOUROU Jocelyne à M. SATGER Jean-Noël, Mme MIRET Christiane à M.BAISSE Robert, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.COSTE Bernard à M.VALENTINI Gérald, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.BILHAC Christian à M.MONTAGNE Jacques, Mme FONT Chantal à M.JEAN COSTES,</p>

Objet : Contrat d'édition entre l'association Le Mas des Terres Rouges et la Communauté de Communes du Clermontais.

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre du prolongement des actions de valorisation du patrimoine et de l'animation du réseau des associations du patrimoine local, la Communauté de communes du Clermontais a souhaité officialiser l'édition d'une collection intitulée « les livrets du Clermontais ».

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20130524-2013-05-22-16-DE
Date de télétransmission : 27/05/2013
Date de réception préfecture : 27/05/2013

Le livret « La commune de Mérifons, une terre en héritage, un habitat dispersé, une culture en partage » rédigé par l'association « Le Mas des Terres Rouges » constitue le troisième ouvrage de cette collection.

Afin de formaliser cette action et de définir précisément les obligations respectives des parties il convient d'autoriser Monsieur de Président à signer un contrat d'édition avec ladite association.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le contrat d'édition entre l'association Le Mas des Terres Rouges et la Communauté de Communes du Clermontais, tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.